

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes tables for dates, fairs, and postal routes.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Octobre 1864.

### A NOS ABONNÉS

La confiance que les populations de notre département veulent bien accorder au Journal du Lot, et l'extension que cette Feuille prend tous les jours, nous font un devoir de donner un intérêt nouveau à sa publication, en apportant dans le plan de sa rédaction quelques améliorations d'une importance réelle.

Notre département est éminemment agricole; l'agriculture, chacun le sait, fait sa force et sa vie. Il nous a semblé que, donner plus de développement à cette partie de notre programme, ce serait répondre aux désirs de la plupart de nos abonnés.

L'absence dans les colonnes du Journal du Lot de la MERCURIALE GÉNÉRALE DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT, était une lacune regrettable; elle sera comblée désormais. Chaque quinzaine, dans un tableau spécial, nos lecteurs pourront suivre le mouvement des denrées de toute sorte sur nos différents marchés: Le prix officiel moyen du Froment, Méteil, Orge, Seigle, Sarrasin, Maïs, Avoine, Pois, Lentilles, Haricots. — Pain, Châtaignes, Pommes de terre, Viandes, Fourrages. — Bois, Charbon, Fossile. — Bestiaux, etc., sera indiqué avec une exactitude que nous garantissons la source même où nous puisons les éléments de ce travail.

Le propriétaire du Lot, possesseur d'une grande quantité de grains, se voit souvent obligé pour écouler ses céréales, de sortir du département et d'aller courir au loin les chances incertaines de la hausse ou de la baisse. Souvent il arrive que, contre ses prévisions, le grain se vend mal, et le voilà forcé, après bien des fatigues et des dépenses, de remporter ses produits. Bien heureux s'ils ne s'avariaient pas durant le trajet. N'est-ce pas lui rendre un véritable service, à ce propriétaire, que de lui procurer, sans qu'il ait besoin de quitter sa demeure, le mouvement des mar-

chés extérieurs? Le Journal du Lot aura aussi désormais une place marquée pour le mouvement des MARCHÉS DU RAYON.

Comme le Bulletin commercial, le Bulletin agricole sera l'objet de soins particuliers. Nos abonnés ne nous feront certes pas le reproche d'avoir jamais négligé cette question vitale du pays, et nous aimons à rappeler ici les nombreux et intéressants articles sur l'industrie vicinale publiés dans notre Feuille et qui ont été si appréciés de nos lecteurs.

— La partie littéraire du Journal du Lot était, depuis longtemps aussi, l'objet de nos préoccupations. Nous sentions qu'un style, pur et brillant, mis au service d'un sujet pris dans le Quercy même, conviendrait mieux qu'un roman sans intérêt réel, développant longuement un thème banal. Nous avons saisi l'occasion toutes les fois qu'elle s'est présentée: C'est ainsi qu'ont paru successivement: Une Critique remarquable du premier volume de l'Histoire du Quercy, de M. Périé; — Une étude des plus intéressantes sur le Château de Mercuès; — Quelques feuilletons, sur l'impulsion à donner aux arts dans notre cité; — Un extrait des mémoires sur les événements qui ont précédé la mort de Joachim Murat, roi des Deux-Siciles. Mais ces écrits, insérés de loin en loin, n'ont apparu que comme détails dans notre Journal.

Nous révisons une œuvre littéraire locale de longue haleine, d'un intérêt soutenu. Nos vœux sont comblés aujourd'hui, grâce à l'obligeant concours d'un compatriote distingué. Le Journal du Lot commencera incessamment la publication en feuilleton, d'un roman historique inédit sur le Quercy. L'œuvre a pour titre: Césari Bornéo, et se divise en quatre parties. Le roman y coudoie l'histoire, mais l'histoire cependant a toujours le premier pas. L'auteur nous reporte au moyen-âge; aux temps chevaleresques, où le Quercy comptait tant de braves et d'illustres seigneurs. Il retrace les émouvants épisodes de la

guerre de cent ans sous une forme qui plaît, qui séduit. Cette publication est une bonne fortune pour les lecteurs de notre Journal.

Telle est la nature des améliorations que nous nous proposons d'introduire dans le Journal du Lot. Nos populations en apprécieront toute l'importance. Elles comprendront que nos efforts constants tendent à leur procurer un organe véritablement sérieux, qui prenne à cœur leurs intérêts autant que leur développement intellectuel. Elles fermeront l'oreille à ceux qui argueraient encore de nos préférences pour certaines causes ou certains partis, et hardiment elles pourront répondre, après nous avoir lu, que le Journal du Lot ne reconnaît et ne veut servir qu'un parti, celui du bon droit; qu'une cause, celle de la vérité.

Louis LAYTOU.

### BULLETIN

Le nouveau ministère italien n'est pas encore constitué en entier. MM. de La Marmora, Lanza, Sella et Petilli, ont pris possession de leurs ministères respectifs. Mais plusieurs portefeuilles restent vacants. L'opinion publique, en Italie, est très-favorable à la convention franco-italienne. Un fait très-caractéristique s'est produit à Milan: Une certaine agitation s'étant manifestée dans cette ville, le roi, pour l'apaiser, a assuré à la municipalité milanaise que la convention du 15 septembre sera maintenue: « Milan, écrit la Gazette di Milano, répondra à ce que le roi attend d'elle; scrupuleuse observatrice de l'ordre public, elle attendra patiemment, et fermement convaincue comme elle l'est de la suprême nécessité de maintenir le traité et de transférer la capitale à Florence.

Cependant Turin paraît se consoler difficilement du changement de capitale.

La Gazette du Peuple publie le texte des observations adressées par la municipalité de Turin au Gouvernement. La municipalité déclare

que la convention a produit d'abord un sentiment sincère et universel de satisfaction, mais elle ajoute qu'en apprenant la condition du transfert de la capitale, le peuple s'est rappelé le vote du parlement, proclamant Rome capitale. La municipalité dit que pour les Turinais, comme pour beaucoup d'autres en Italie et au dehors, le transfert de la capitale signifie qu'on renonce à Rome. Les Turinais ont depuis longtemps fait le sacrifice de leurs intérêts matériels pour l'idée de Rome capitale.

On assure que Garibaldi, résistant aux sollicitations de ses amis, a refusé de s'associer à la protestation turinaise.

D'après une correspondance adressée à l'Agence Havas, l'ambassadeur autrichien, M. de Rechberg, aurait eu un entretien confidentiel avec les représentants de la France et de l'Angleterre. Il leur aurait déclaré que le Gouvernement autrichien était prêt à reconnaître le royaume d'Italie pourvu que Victor-Emmanuel s'engageât formellement à renoncer à la Vénétie et à Rome.

Il paraîtrait, d'après la Bolsa, de Madrid, que le nouveau cabinet espagnol aurait aussi l'intention de reconnaître le royaume d'Italie.

On dit que l'arrangement par suite duquel la reine Marie-Christine rentre en Espagne, a été surtout amené par l'intervention bienveillante de l'Empereur auprès de S. M. le roi.

Un article que la Chambre grecque vient d'introduire dans sa nouvelle constitution, interdit au Roi de choisir ses ministres en dehors de la Chambre.

Les nouvelles du Mexique arrivées aujourd'hui, à Paris, sont toujours favorables. La fête du 15 Août a été célébrée partout avec enthousiasme.

Les dernières dépêches de New-York signalent un engagement qui aurait eu lieu dans la vallée de Sheuandoah, entre l'armée d'Early et celle de Shéridan. Early a été battu; l'armée confédérée a subi de grandes pertes.

### Bulletin commercial de la première quinzaine de Septembre 1864.

Table with multiple columns: PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT (Blé, Méteil, Seigle, Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, Pois, Lentilles, Haricots); MARCHÉS AUX BESTIAUX DE CAHORS (Bœufs, Veaux, Moutons, Porcs); COMESTIBLES (PAIN, VIANDE, POMMES DE TERRE, CHATAIGNES, FOURRAGES); COMBUSTIBLES (BOIS, CHARBON, FOSSILE, VENDANGE, NOIX).

Le *Washington-Republicain* assure que l'amiral Farragut, renonçant au projet d'attaquer Mobile, serait dans l'intention de diriger ses efforts sur Wilmington. Wilmington est un port très-important, situé à l'extrémité Sud de la Caroline du Nord. Il est le refuge des Corsaires du Sud, et paraît, du reste, très-insuffisamment bloqué. Cette prise pour les fédéraux serait des plus importantes.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

**Moniteur.** — On écrit de Newyork, le 12 septembre, au *Moniteur* :

« Le mécontentement des démocrates de la paix ira-t-il jusqu'à l'abandon de la candidature de général Mac-Clellan ? Provoqueront-ils la réunion d'une nouvelle convention et désigneront-ils un adversaire déclaré des idées de guerre pour les représenter dans la lutte présidentielle ? On commence à le dire. Il faut reconnaître toutefois que le général Mac-Clellan pouvait difficilement agir autrement qu'il n'a fait. Sans doute il perd d'utiles auxiliaires en s'aliénant M. Wallandigham et ses amis ; mais, d'autre part, il attire à lui, en se déclarant pour le rétablissement de l'Union quand même, toute une masse flottante d'électeurs acquis à la cause de l'Union bien qu'hostiles à l'administration de M. Lincoln, et pour lesquels le programme de Chicago était inacceptable. »

On écrit de Shang-Haï, le 28 septembre au *Moniteur* :

L'expédition dirigée contre les Tacpings vient d'être signalée par d'éclatants succès.

Déjà le 41 mai, la ville de Chang-Chéou était tombée au pouvoir des troupes impériales et anglo-chinoises réunies, et les rebelles avaient été, par suite, expulsés de la province de Kiang-Su jusqu'à la hauteur de Nankin. On apprend aujourd'hui que cette dernière ville vient à son tour de succomber.

Les conséquences de cet événement sont de la plus haute importance. Il enlève en effet aux rebelles une des principales villes de l'Empire, dont ils étaient maîtres depuis 1853, et les force en même temps à abandonner la province de Kiang-Nan, leur principale base d'opérations.

La situation des missions catholiques en Chine est en ce moment très-satisfaisante. On ne signale nulle part de persécutions contre les chrétiens et la restitution faite aux missions de Honpé et de Kiang-Si de certaines propriétés qui leur avaient été autrefois confisquées témoigne des dispositions conciliantes du prince Kong. La plupart des réclamations de cette nature adressées au gouvernement chinois sont aujourd'hui, et grâce à l'intervention de la légation de l'Empereur à Pékin, heureusement réglées.

Nankin est maintenant ouvert au commerce européen qui ne saurait manquer de trouver dans cette immense cité des ressources considérables.

Le corps anglo-chinois, commandé par le colonel Gordon et qui a prêté à l'armée impériale un si utile concours, a été récemment licencié par ordre du gouvernement britannique. Cette résolution lui a été inspirée par la conduite des autorités chinoises qui, lors de la prise de Son-Chéou, ont fait piller et égorger les

Tacpings vaincus, malgré les promesses les plus formelles. C'est pour témoigner son mécontentement de ces procédés barbares que le gouvernement anglais a résolu de ne plus permettre à ses nationaux de venir sous les drapeaux de Céleste Empire. La mission du corps anglo-chinois est d'ailleurs devenue presque sans objet depuis que les rebelles, après des échecs successifs, ont cessé d'être aussi sérieusement menaçants.

**Le Constitutionnel** contient sur la convention du 15 septembre un nouvel article de M. Paulin Limayrac. Nous lui empruntons les considérations suivantes :

« L'occupation française à Rome blessait le légitime orgueil de l'Italie ; cette occupation va cesser. Le Saint-Siège, nos troupes parties, pouvait craindre une invasion du dehors ; il est garanti contre toute invasion. Il pouvait aussi craindre des perturbations intérieures ; il a la possibilité et les ressources de constituer une véritable force armée. »

« Aussi les vrais amis du Saint-Siège, ceux qui ne mêlent point des passions politiques à la religion doivent se réjouir de voir se lever pour Rome une ère nouvelle. Au lieu d'un pouvoir anormal soutenu par des troupes étrangères, le Souverain-Pontife a retrouvé les conditions véritables de tout pouvoir en ce monde, puisque, dans ce moment, il dépend de lui d'avoir une armée et des finances. »

« Aux termes de la convention, l'armée papale, recrutée de sujets romains, et, s'il convient au Saint-Père, de volontaires, catholiques étrangers, portera naturellement l'uniforme, la cocarde et le drapeau qui sont les signes distinctifs d'une armée nationale. Les armées étrangères qui ont occupé si longtemps les Etats pontificaux restaient toujours étrangères, les soldats de l'Autriche restaient autrichiens, les soldats de la France restaient français, et le Vatican était gardé par des troupes auxquelles il ne commandait pas. »

« La nouvelle armée pontificale, suffisante pour maintenir l'ordre intérieur, sans devenir jamais une menace pour le dehors, sera une armée véritablement romaine ; en défendant Rome, elle défendra son propre drapeau, et son organisation n'aura rien qui blesse aucun principe. Les précédents sont nombreux et sans remonter à la république de Venise, on n'a qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe, à cette heure-même, dans la république des Etats-Unis. »

« Le gouvernement pontifical aura donc une armée. Il aura aussi des finances, l'Italie, en prenant à sa charge la part de la dette afférente aux anciennes provinces de l'Eglise, n'a fait évidemment que son devoir. Elle a obéi aux principes de l'économie politique et de l'équité naturelle qui veulent qu'on ait les charges quand on a les avantages. Il n'en est pas moins certain que le trésor du Saint-Siège va se trouver dégagé de charges bien lourdes. Comment supposer, en outre, que la catholicité qui vient chaque jour par ses ordres au secours du S-S. frappé par les événements et recevant le contre-coup d'une grande révolution, ne redoublera pas de dévouement et de zèle quand il s'agit de reconstruire le pouvoir et l'indépendance du Souverain-Pontife ? »

Telle est, à l'égard du pouvoir temporel, la portée des stipulations du 15 septembre. Mais, nous dit-on, avez-vous oublié qu'il faut le consentement du Saint-Père ? Nous ne l'avons pas oublié. Nous avons pensé seulement qu'un

pouvoir qui se maintenait depuis longues années par la protection étrangère et auquel sont données les moyens de vivre par lui-même, ne pouvait pas repousser de telles propositions, à moins de vouloir donner raison à ses ennemis.

« On parle aussi de sous-entendus : il n'y a pas de sous-entendus. Il y avait une situation fautive pour tout le monde avant le 15 septembre ; il y a aujourd'hui une situation vraie pour tout le monde, vraie pour l'Italie qui n'a plus d'étrangers qu'à Venise, vraie pour le Saint-Siège, qui rentre dans les conditions normales de tout pouvoir ; vraie pour la France qui, fidèle à elle-même, n'aura pas quitté Rome avant d'avoir donné au Saint-Siège des garanties contre les dangers extérieurs et les moyens d'assurer sa sécurité au dedans. »

« Le but est atteint. Savoir attendre, en effet, est la meilleure condition du succès pour une politique qui sait ce qu'elle veut et qui ne veut que des choses justes. »

Pour extrait, A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Vienne, 29 septembre.

La *Gazette autrichienne* traite de simples suppositions tous les bruits relatifs à la présence de lord Clarendon et à l'attitude de l'Autriche vis-à-vis de la convention du 15 septembre. Néanmoins tout en disant que lord Clarendon n'a jusqu'à présent présenté aucune proposition, la *Gazette autrichienne* considère la visite de cet homme d'Etat comme ayant en vue d'importants projets politiques. Quant à la convention franco-italienne, ce journal ajoute qu'elle n'aurait pas encore été portée à la connaissance du gouvernement autrichien.

Londres, 28 septembre.

Le *Times* a reçu la nouvelle suivante de son correspondant spécial de New-York, à la date du 19 septembre :

On ne croit pas, à Washington que Farragut ait pénétré dans le rayon immédiat de Mobile.

Dans une dépêche du 12, Farragut n'annonce pas qu'il ait fait aucun progrès. Les troupes de Granger sont revenues de Mobile à la Nouvelle-Orléans.

Un combat très-meurtrier a eu lieu, le 18, dans la vallée de la Shenandoah. Les fédéraux prétendent qu'Early a eu 7,000 morts, blessés, ou prisonniers. La perte des fédéraux a été très-considérable.

Sherman attribue sa victoire d'Atlanta à cette circonstance que Hood avait envoyé sa cavalerie contre l'arrière-garde fédérale.

Francfort, 28 septembre.

La *Gazette des Postes* publie le télégramme suivant de Vienne :

Les ministères de la guerre des trois puissances, formant la conférence, ont approuvé les propositions faites par le comité de délimitation des frontières.

Le Danemark a préparé ses propositions relatives à l'actif afférent aux Duchés.

Turin, 28 septembre.

M. Jacini (Milanais) a accepté le portefeuille des travaux publics.

Le capitaine de carabiniers qui commandait sur la place du Château, dans la soirée du 21, publie une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'a pas donné l'ordre de faire feu et que l'explosion qui a été prise pour un signal, a eu lieu par suite d'un accident.

Une proclamation de quelques citoyens turinois dit qu'il faut persister dans la voie de l'agitation légale pour faire connaître au Parlement par quels motifs Turin est opposée à la convention franco-italienne.

ou bien il tenait compagnie à M. Hénol ? on le voyait même jouer avec le petit Albert. La souplesse et la vivacité de son esprit, l'étendue et la variété de ses ressources le rendaient propre à chacun de ces rôles ; il plaisait généralement, sans calcul et sans flatterie.

Les derniers jours que nos amis passèrent au château y amenèrent plusieurs autres personnes, parmi lesquelles deux ou trois jeunes gens de la société habituelle de M<sup>me</sup> Vailly. Ces Messieurs se montrèrent des plus assidus auprès de Céline ; mais leurs attentions la laissèrent d'une indifférence parfaite ; elle ne parut même pas s'en apercevoir.

La veille du départ, on fit après dîner une promenade dans le parc. Céline et Raoul se donnaient le bras ; ils étaient gais comme deux enfants. Puis insensiblement leur babil se ralentit, et ils finirent par ne plus échanger que quelques mots de loin en loin.

« Comme nous voilà moroses ! dit en riant Céline, que ce silence commençait à embarrasser. »

— C'est la tombée de la nuit et l'obscurité mystérieuse de ces bosquets qui nous disposent au recueillement.

— Et notre gaité de tout à l'heure, l'expliqueriez-vous bien aussi ?

— La mienne au moins.

— Voyons donc.

Raoul se mit à parler à voix basse, quoique personne ne pût les entendre. Ce qu'il dit à Céline la surprit beaucoup, à en juger par le ton d'incredulité et de reproches dont elle interrompit :

« C'est mal, M. Raoul, de vous moquer de moi. »

Un autre manifeste annonce qu'il s'est formé un comité pour recueillir des souscriptions en faveur des victimes du 21 et du 22 septembre et pour organiser une pétition italienne contre la convention.

Naples, 28 septembre.

Un grand meeting vient d'avoir lieu. Toutes les nuances de l'opinion libérale y étaient représentées. Le meeting a approuvé la convention franco-italienne, mais en affirmant Rome capitale et Venise libre. Le gouvernement est invité à ne pas tenir compte des intérêts municipaux dans le choix de la capitale provisoire. Le nom du roi a été l'objet d'applaudissement. La nouvelle d'une protestation de l'Autriche a provoqué aussi des applaudissements. On a voté, à l'unanimité, une souscription pour les victimes des événements du Turin. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

La convention franco-italienne a produit ici, une satisfaction générale.

Berne, 29 septembre.

Le conseil national a rejeté le recours du bureau électoral de Genève, contre la décision du conseil fédéral, validant l'élection de M. Chenevière. Il a de plus accordé des pleins pouvoirs au conseil fédéral.

Lisbonne, 20 septembre.

Le vapeur anglais arrivé aujourd'hui du Brésil, nous apporte la nouvelle d'un changement de ministère à Rio de Janeiro.

Chronique locale.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

(Moniteur du 1<sup>er</sup> octobre.)

Décrets relatifs à la taxe des correspondances de France et d'Algérie aux diverses colonies Anglaises. Nominations dans la Légion d'honneur.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs les deux tableaux qui sont en tête de notre journal.

D'un côté, se trouve le *Calendrier du Lot*, les jours, fêtes, foires, lunaisons, y sont indiqués.

De l'autre, nous donnons le *Service des Postes*, avec tous les détails nécessaires, soit pour l'arrivée, soit pour le départ des correspondances.

Ces tableaux, d'un usage journalier, sont dressés avec une scrupuleuse exactitude.

On lit dans le *Moniteur* :

« Il est complètement inexact que le Conseil d'Etat, comme persistant à le prendre plusieurs journaux, étudie la question de la suppression des Octrois. Cette question n'est l'objet d'aucune étude de la part du gouvernement. »

Nous sommes en pleines vendanges. Le temps est superbe. Le rendement est généralement supérieur à celui de l'an dernier. Les raisins sont très-mûrs. Le vin sera bon.

Un enfant de onze ans entre, ces jours derniers, dans un magasin d'épicerie et demande des olives. Il plonge en même temps un regard investigateur sur les diverses parties du magasin et ressort sur la réponse de la marchande qu'elle n'a point ce qu'il a demandé. Le lendemain, tandis que l'épicière s'était un instant éloignée, notre gamain revient au magasin. Il y fut seul un moment et en profita. Lorsque l'épicière rentra, il avait repris une posture des plus inoffensives, et semblait at-

Toujours à voix basse, mais d'un ton grave, ému et chaleureux, le colonel s'efforça de la convaincre qu'il parlait sérieusement ; et, selon toute apparence, il y réussit. Lorsqu'on rentra au château, une demi-heure après, Céline était pensive, rêveuse, et l'éclat humide de ses yeux, son petit air de colombe effarouchée, les regards encourageants et les sourires radieux que lui adressait Balmore, tout dénotait que leur entretien n'avait pas roulé sur un sujet banal.

Mais personne ne s'en aperçut. Marie était au piano, M. Hénol et M<sup>me</sup> Vailly venaient d'engager une partie d'échecs, et Valérie, plus observatrice et plus clairvoyante, était montée de bonne heure, comme tous les soirs, coucher Albert. Céline ne tarda pas à se retirer aussi, sous prétexte de préparatifs de départ à terminer.

Les deux sœurs et leur père prirent le lendemain matin la route de Bois-Violettes. Le colonel se dirigea sur Toulouse, en demandant la permission de se présenter à la villa dans deux ou trois jours. Valérie la lui accorda gracieusement ; mais le ton et la physiologie de Raoul lui donnèrent beaucoup à penser. Que signifiait cette demande faite avec une émotion et une timidité involontaires ? Si la visite de M. Balmore allait ne pas être une simple visite de convenance !... Chimère ! Depuis huit jours, il n'avait jamais franchi les bornes d'une politesse cordiale et affectueuse, il est vrai, mais trop aisée et trop maîtresse d'elle-même pour avoir rien de commun avec un sentiment plus chaud que l'amitié. Cette réserve pouvait-elle bien n'être que prudence, respect, pour le deuil de la veuve, crainte d'un échec

Le Journal du Lot commencera incessamment la publication de *Césari Bornéo, Roman en 4 parties et touchant à Phis-toire du Quercy.*

FÉUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 1<sup>er</sup> octobre 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

CHAPITRE X.

(Suite).

Au dîner, Valérie causa beaucoup avec Raoul, placé à côté d'elle. Il ne fut question que de choses indifférentes, mais le colonel s'étonna des progrès de M<sup>me</sup> Maujardin en animation et en vivacité d'esprit. Décidément, elle avait gagné sous tous les rapports.

CHAPITRE XI.

Suivant la promesse de M<sup>me</sup> Vailly, la fête de sa nièce fut célébrée très-simplement. Il n'y avait au château, le 15 Août, d'autres hôtes que M<sup>me</sup> Maujardin, Céline, M. Hénol et le colonel Balmore.

Marie leur fit prendre à tous l'engagement d'y passer au moins une semaine. Valérie aurait bien voulu s'en dispenser, mais le moyen ? Elle n'avait pas de bonne raison à donner pour quitter avant son père

La reproduction est interdite.

tendre, avec une patience d'ange, qu'on vint le servir. Des olives, madame, s'il vous plaît, dit-il, sur le ton le plus humble et le plus candide du monde. Même réponse que la veille, lesté sortie du client. Un moment après, l'épicière, ouvrant son comptoir, trouva un déficit de trente-quatre fr. Tout naturellement les soupçons se portèrent sur le petit polisson aux olives; et, en effet, appelé devant M. le Commissaire de police il avoua tout, en pleurant, jusqu'à la cachette où il plaçait ses larcins et qui contenait déjà une somme assez ronde. Procès-verbal en a été dressé.

On nous écrit de Castelfranc, 26 septembre: Un temps magnifique favorise la vendange des côtes du Lot. Les côtes produiront une moyenne ordinaire; la plaine produira un tiers au-dessus de la récolte de 1863; la qualité sera des meilleures.

On nous écrit de Brétenoux, 29 septembre: Un incendie a éclaté dans la maison du Sr Vayssières, à Gagnac, ce matin, à 8h. 1/2. On a à déplorer la mort d'une petite fille à peine âgée de trois ans, qu'on a trouvée ensevelie sous les décombres. Les sapeurs-pompiers de Brétenoux, ayant été appelés, se sont empressés de se rendre sur le lieu du sinistre, heureusement que l'incendie n'a pas eu d'autres suites et que, grâce au dévouement des habitants de Gagnac, on a pu le maîtriser. On ne sait encore à quelle cause attribuer ce sinistre.

On nous écrit de Saint-Céré: Le 2 septembre dernier, un incendie, que l'on attribue à la malveillance, a dévoré, dans la commune de Bio, deux granges contiguës, appartenant aux sieurs Hérel et Bergognoux. A quelques pas du portail de la grange de Bergognoux, se trouvait une meule de paille, une main criminelle avait porté une partie de cette meule contre le portail et y avait mis le feu. En un instant les granges étaient consumées. Les pertes sont évaluées à 1,600fr. Ces bâtiments n'étaient pas assurés.

On nous écrit de Vayrac: Le 27 du courant plusieurs ouvriers étaient occupés à arracher des arbres qui longent le ruisseau Lamézon dans la commune de Condat. Un peuplier résistait à leurs efforts; alors un des ouvriers, le sieur Guillaume Chapelle, âgé de 34 ans, grimpe sur l'arbre et attache une corde à une certaine hauteur, espérant par ce moyen obtenir une chute plus facile, comme il redescendait, l'arbre céda tout-à-coup et le malheureux ouvrier se brisa l'épine dorsale en tombant. Il expirait deux minutes plus tard dans un moulin du voisinage.

Ecole des Filles de la commune de Parnac

DISTRIBUTION DES PRIX. L'arrivée des vacances pour les Ecolières primaires a ramené, dans la commune de Parnac, sa fête annuelle du jeune âge. Dans la soirée de dimanche, 25 septembre, après les cérémonies religieuses de ce jour, la foule prenait place dans une vaste cour, en face d'un petit théâtre, gracieusement improvisé. Les person-

Telles étaient les pensées qui préoccupaient Valérie et la rendaient taciturne pendant le trajet de Graves à Bois-Violettes. Céline était plus silencieuse que d'habitude; on eût dit, tantôt qu'elle réfléchissait profondément, tantôt qu'elle s'abandonnait à une agréable rêverie. Son visage prenait, par instants, une expression sérieuse qu'on ne lui avait jamais vue; puis, presque aussitôt, flottait sur ses lèvres un sourire, non plus insouciant et enfantin, mais heureux et attendu à la fois. Son père l'observait, inquiet et curieux de ce qui pouvait se passer dans cette jeune imagination et dans ce cœur ingénu. Il remarquait, d'autre part, que sa fille aimée était soucieuse et qu'elle répondait avec distraction au babillage d'Albert. « Voilà, dit-il enfin, une nouvelle preuve qu'un départ et des adieux sont toujours chose pénible. On croirait, à nous voir, que nous venons de nous séparer, à tout jamais de nos plus chers amis. Elles tressaillent et lèvent la tête avec surprise. Elles étaient si absorbées, toutes les deux, que ni l'une ni l'autre ne s'apercevait de l'air pensif de sa sœur. « J'ai mal à la tête, répondit Mme Maujardin. — Et toi, Céline, tu n'es pas indisposée, n'est-ce pas? — Oh! non, père, je me porte à merveille. — Mais tu es triste? Tu regrettes ceux que nous quittons? — Marie au moins. — Elle seule? — Certainement; c'est l'unique affection que j'ai laissée... à Graves. — Vrai? demanda sa sœur en riant, mais d'une

nes les plus distinguées de la localité étaient à la tête des assistants. On attendait la solennité de la distribution des prix de l'école des filles, dont les exercices littéraires et moraux ont toujours, pour le public, un charme saisissant. La séance a été ouverte par une petite pièce, intitulée: *La Réconciliation*; dont le but est de flétrir la petitesse de la rancune et de l'orgueil, en montrant la grandeur de la réconciliation et de la charité.

Pour donner de la variété à ces exercices, on a offert ensuite aux assistants un spectacle d'un autre ordre. Un dialogue, en forme d'examen, a conduit sur le théâtre une quinzaine d'élèves des plus jeunes, qui ont été successivement interrogées par deux des élèves les plus avancées de l'école. A mesure que chacune d'elles récitait une fable, ou quelque autre morceau choisi, le sens moral en était expliqué en peu de mots par l'une des demoiselles, qui jouaient le rôle d'examinateur, et qui ont, à leur tour, débité deux morceaux magnifiques et touchants.

On a terminé par la représentation d'un petit drame: *Les deux Sœurs de lait, ou le Vice corrigé par l'éducation*. C'était une succession de scènes, tantôt graves, tantôt amusantes, qui instruisaient et égayaient en même temps. Les spectateurs y ont vu les inconvénients d'une éducation vicieuse; ils ont pu y apprendre les principes et les avantages d'une sage éducation.

Les divers exercices, qui se sont succédé, n'ont cessé de captiver et de charmer les assistants. La grâce, l'aisance, le naturel du débit, une prononciation bien accentuée, telles sont les qualités les plus frappantes que la plupart des élèves ont manifestées, et qui ont été justement appréciées par les personnes les plus instruites de l'assemblée.

Ces succès, plus éclatants encore que ceux des années précédentes, témoignent de la bonne tenue de l'école et du zèle de l'institutrice, Mme Lucie Ménauges; ils justifient la distinction honorifique, qu'elle a reçue récemment de M. le ministre de l'instruction publique, qui, sur le rapport de MM. les Inspecteurs, a bien voulu lui décerner une mention honorable.

La proclamation et la distribution des récompenses a couronné cette intéressante fête de l'enfance.

D'après les mesures que l'on prend, ces exercices qui précèdent la distribution des prix, n'amènent ici aucun inconvénient sous le rapport du temps qu'on emploie, pour les faire apprendre aux élèves. La Directrice ne les y prépare, pendant le dernier mois, qu'en dehors des classes, qui sont toujours consacrées aux matières ordinaires de l'enseignement. Les Elèves des plus hautes Divisions travaillent même, à cette époque, avec plus d'ardeur qu'auparavant: car elles ont alors à revoir la plupart des matières qu'elles ont étudiées pendant le cours de l'année scolaire; sur ces matières, elles ont à subir des examens réguliers et à faire des compositions; et c'est d'après ces épreuves diverses que les prix sont accordés.

Ces exercices littéraires et moraux, quand ils sont choisis et composés avec intelligence, offrent des avantages que les hommes observateurs ne sauraient manquer de reconnaître. Ils ont pour but de développer l'intelligence et la mémoire des enfants, de les former à une prononciation nette et pure, de mieux graver

voix un peu tremblante; je croyais, moi, que quelque un de tes adorateurs trouvait grâce devant tes yeux. — Qui donc? — Et Céline rougit. — Oh! personne, j'espère! s'écria M. Hénol. J'en voudrais à celui qui chercherait déjà à m'enlever ma dernière fille. Dans quelques années, il sera encore bien temps de songer à quitter ton père. Ces mots produisirent sur Céline un effet qui étonna M. Hénol. Au lieu de protester gaiement qu'elle ne pensait pas au mariage et qu'elle ne serait nulle part aussi heureuse que dans la maison paternelle, elle se troubla, devint toute pâle et finit par fondre en larmes. « Eh bien, qu'est-ce que cela? reprit son père consterné. Vas-tu faire l'enfant? T'ai-je grondée? Ai-je parlé trop vivement? Ou bien est-ce l'idée de notre future séparation qui t'émeut si fort? — Pour toute réponse, Céline se mit à sangloter. — Valérie, calme donc un peu cette petite folle. Franchement, y a-t-il là de quoi se désoler? — Non, Céline n'est pas raisonnable, dit Mme Maujardin avec humeur; mais nous avons tort aussi, mon père, de l'entretenir de choses dont une fille de seize ans ne devrait pas connaître le premier mot. Laissons-la à sa grammaire et à ses poupées, elle n'y trouvera point de sujets de larmes. — O Valérie, que t'ai-je fait pour m'attirer ces méchantes paroles? s'écria Céline en regardant sa sœur. — Voyons, reprit Valérie, confuse elle-même de son mouvement d'impatience, console-toi. Je n'y ai

pas mis de mauvaise intention; je voulais te faire rire, au contraire. — Hélas! je n'en ai pas la moindre envie, murmura Céline en secouant la tête avec tristesse. — Mais, pour l'amour de Dieu, qu'y a-t-il donc? Je ne l'ai jamais vue si susceptible et si larmoyante. Que s'est-il passé? — Rien, oh! rien du tout! » répliqua Céline avec une anxieuse vivacité. Puis, lisant dans les yeux de sa sœur que celle-ci ne la croyait point, elle ajouta, en se penchant à l'oreille de Valérie, pendant qu'une agacée d'Albert détournait d'elles l'attention de M. Hénol: « Ou du moins, rien que je puisse te confier pour le moment. Tu sauras tout ce soir. »

Le voyage s'acheva silencieusement. Céline, troublée et confuse, n'osait plus lever les yeux. M. Hénol avait pris un livre; Albert dormait, et Valérie était retombée dans de pénibles réflexions. Le demi-aveu de sa sœur l'inquiétait. Quel est donc ce mystère? Quelle pouvait être la cause de l'agitation de Céline? Une idée qui, plus d'une fois déjà, avait traversé l'esprit de Valérie, revint l'obséder, plus tenace et plus poignante, et une profonde tristesse s'empara d'elle. Elle resta sous cette impression une grande partie de la journée. Enfin elle eut honte de sa faiblesse et de la cause de son chagrin. Pour retrouver de la force, elle se rendit le soir avec Albert au cimetière du village et pria longtemps sur la tombe de son mari. Elle se releva plus tranquille, pénétrée d'une tristesse pieuse et de touchants souvenirs, devant lesquels se turent les amertumes du présent. Elle pleura,

On nous adresse d'Anglars-Juillac, l'article suivant, que nous nous empressons de publier.

NÉCROLOGIE.

M. BONAFOUS-MURAT.

Le Journal du Lot a rendu compte, dans son numéro du 28 septembre dernier, des obsèques de M. Bonafous-Murat, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, maire d'Anglars-Juillac, décédé le 23 septembre, au château d'Anglars. Nous sommes heureux de consacrer encore quelques lignes à la mémoire de cet homme, qui a emporté avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu, soit dans les diverses phases de sa vie militaire et publique, soit dans les charmes de son intimité.

Né à Mongesty (Lot), le 2 mars 1788, il eut pour père Jean Bonafous, maire de sa commune, et pour mère Antoinette Murat, sœur aînée de Joachim Murat qui de soldat devint roi.

M. Bonafous-Murat est le dernier neveu direct de l'homme qui est la plus grande illustration militaire de notre pays.

Murat était grand-amiral de France, et cette dignité de l'Empire lui donnait la légitime ambition de voir un de ses neveux dans l'armée navale, alors que, comme aide de camp, le fils aîné de sa sœur Antoinette était déjà auprès de lui. Ce n'était cependant pas sur son neveu Joseph (celui qui nous occupe aujourd'hui) que le grand-amiral de France avait d'abord jeté les yeux pour porter son pavillon: c'était à Adrien Murat, fils de son frère aîné, que le beau-frère de l'Empereur avait réservé cet honneur.

Mais au jour néfaste de Trafalgar, Adrien Murat tomba en combattant vaillamment sur l'avant du vaisseau intrépide. Le grand-duc de Berg, qui s'était constitué le chef de la famille en Quercy, songea au second fils de sa sœur, et Joseph Bonafous-Murat devint marin, comme ses frères étaient déjà soldats. Il débuta dans la carrière maritime sous les ordres directs de Jérôme Bonaparte, alors capitaine de vaisseau, et fit ses premières armes à bord du vaisseau le *Vétéran*, où se trouvaient embarqués des hommes qui furent plus tard l'honneur de l'armée navale, les Duperré et les Mackau. Il était à bord de ce *Vétéran* en croisière sur les côtes de Bretagne, qui, par une manœuvre aussi habile que hardie, sut, sous le commandement de Jérôme, se jeter à la côte dans la baie de Concarneau et échapper ainsi à une escadre anglaise qui s'acharnait après lui avec d'autant plus d'ardeur qu'elle savait avoir affaire au vaisseau du frère de l'Empereur.

Le souvenir de cette affaire n'était pas sans charmes pour l'ex-roi de Westphalie, qui daignait, en 1850, écrire au commandant Bonafous-Murat qu'il n'avait pas oublié l'heureux temps de leur jeunesse.

Sous le patronage du frère et du beau frère de l'Empereur, le jeune marin devait marcher rapidement. Aussi, entré comme novice dans la marine en 1805, il est capitaine de frégate en 1814. Dans six ans, il avait acquis le grade d'officier supérieur. Disons-le vite: si son alliance le servit, il était, comme le disent les documents authentiques que nous avons eus sous les yeux, jaloux de bien faire et de signaler le nom qu'il portait.

Il fut promu au grade de capitaine de vaisseau, et se distingua dans la campagne de 1814, dans la baie de Concarneau, par une manœuvre hardie et habile, qui, sous le commandement de Jérôme, se jeta à la côte dans la baie de Concarneau et échapper ainsi à une escadre anglaise qui s'acharnait après lui avec d'autant plus d'ardeur qu'elle savait avoir affaire au vaisseau du frère de l'Empereur.

Il se retira alors au château d'Anglars, auprès de sa famille, pour y goûter un repos acheté par trente ans d'absence, de voyages, de fatigues et de dangers.

Dès ce jour, M. Bonafous-Murat appartint tout entier à la vie civile. Il y apporta toute son activité. Homme de devoir, il se fit agriculteur dans l'intérêt des siens et pour l'exemple des populations qui l'entouraient, avec la même ardeur et le même dévouement qui avaient signalé sa carrière militaire ou administrative.

Il n'était pas une innovation, une amélioration dans les cultures appropriées à notre sol qu'il n'essayât d'abord timidement sur une petite échelle pour lui-même, et qu'il ne vulgarisât ensuite, si le succès avait couronné ses expériences, afin que les populations pussent en faire leur profit.

Il eut au déclin de sa carrière la suprême consolation de revoir présider une seconde fois aux destinées de la France l'illustre Famille pour laquelle il conservait toujours l'attachement des premiers ans et ce lui fut une suprême satisfaction de cendre l'écharpe municipale de la commune d'Anglars-Juillac, de récente création et dont il a été le premier maire.

Son administration municipale a été ce qu'elle devait être: active, féconde en résultats et surtout paternelle.

Nous aurons tout dit sur cet homme de bien quand nous aurons ajouté qu'il fut bon époux, bon père, bon citoyen et bon chrétien. V.

A vingt ans, en effet, commandant le brick de vingt canons, l'*Abeille*, il s'était emparé du corsaire, le *Vélocé*. Cette action d'éclat lui valut le grade de capitaine de frégate et le commandement de la corvette la *Victorieuse*, qu'il échangea pour celui de la frégate la *Galathée*.

Nous sommes en 1815. Cette époque douloureuse pour la France entière, devait être nécessairement fatale à ceux qui avaient bien servi leur pays, et, suivant un document authentique du temps, le capitaine Bonafous-Murat fut rayé des listes de la flotte à cause de son infâme conduite sous l'*Usurpateur*.

Le gouvernement de la Restauration, en effet, ne pouvait conserver un homme plein de force et d'énergie, attaché par les liens du sang au beau-frère même de l'Empereur, un homme qui n'avait que rempli son devoir, mais qu'on traita comme un ennemi parce qu'il avait protégé, autant qu'il fut en lui, le roi Murat proscrit et errant sans asile dans les campagnes de la Provence.

Ce fut lui, en effet, qui trouva à son oncle fugitif l'asile que lui accorda généreusement son ami l'avocat Marroin contre les passions dont tombèrent victimes Brune, à Avignon, et Ramel, à Toulouse; ainsi que les trois officiers de marine, ses camarades, qui s'embarquèrent avec le roi pour la Corse.

Ce n'était jamais sans une profonde émotion que M. Bonafous-Murat parlait de cette époque et ses yeux se remplissaient de larmes, au souvenir du douloureux privilège qu'il avait eu de serrer, sur le sol français, et le dernier de sa famille, la main de l'illustre proscrit.

Il fallut subir sa destinée, et avec une solde dérisoire de un franc par jour, le jeune officier de marine, auquel on n'avait pas voulu d'abord accorder des lettres de capitaine au long cours, sous prétexte qu'il armait pour St-Hélène, se retira, brisé dans son avenir, dans ses affections, dans ce Quercy où il était né et où il vient de mourir.

Cependant tout n'était pas fini pour lui; le soldat de l'Empire devait revoir les trois couleurs, et, en 1830, comme il était déjà père de famille, il reprit son épée que le gouvernement de juillet eut la générosité de lui rendre comme il la rendit à Baudin, le mutilé du *Renard*, et à Doret, qui, à Rochefort, avait offert noblement à l'illustre captif du *Northumberland* de prendre passage pour les Etats-Unis sur un bâtiment commandé par un de ses amis, pendant que lui, Doret, s'offrirait aux coups de l'ennemi et se ferait couler pour protéger sa fuite.

En 1833, dans le courant d'une longue campagne, dans la côte occidentale de l'Amérique, M. Bonafous-Murat fut promu au grade de capitaine de vaisseau. Il remplit plus tard les fonctions de major-général de la marine à Rochefort, et fut appelé en 1845, à la Direction du service des paquebots du levant, poste qu'il occupa jusqu'à 1848, époque qui fut pour lui l'heure de la retraite.

Il se retira alors au château d'Anglars, auprès de sa famille, pour y goûter un repos acheté par trente ans d'absence, de voyages, de fatigues et de dangers.

Dès ce jour, M. Bonafous-Murat appartint tout entier à la vie civile. Il y apporta toute son activité. Homme de devoir, il se fit agriculteur dans l'intérêt des siens et pour l'exemple des populations qui l'entouraient, avec la même ardeur et le même dévouement qui avaient signalé sa carrière militaire ou administrative.

Il n'était pas une innovation, une amélioration dans les cultures appropriées à notre sol qu'il n'essayât d'abord timidement sur une petite échelle pour lui-même, et qu'il ne vulgarisât ensuite, si le succès avait couronné ses expériences, afin que les populations pussent en faire leur profit.

Il eut au déclin de sa carrière la suprême consolation de revoir présider une seconde fois aux destinées de la France l'illustre Famille pour laquelle il conservait toujours l'attachement des premiers ans et ce lui fut une suprême satisfaction de cendre l'écharpe municipale de la commune d'Anglars-Juillac, de récente création et dont il a été le premier maire.

Son administration municipale a été ce qu'elle devait être: active, féconde en résultats et surtout paternelle.

Nous aurons tout dit sur cet homme de bien quand nous aurons ajouté qu'il fut bon époux, bon père, bon citoyen et bon chrétien. V.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé aux recteurs la circulaire suivante,

comme aux premiers jours de son veuvage, l'homme qui l'avait aimée si profondément, et elle rougit d'avoir déjà pu rêver les joies d'une existence nouvelle et rouvrir son âme à l'amour.

Hélas! la jeunesse à ses droits, qu'elle revendique à son heure et qu'on ne foule pas aux pieds impunément. On se repent toujours de les avoir sacrifiés. Valérie en faisait la cruelle expérience.

En rentrant, elle trouva son père et sa sœur au salon. Céline, qui avait encore les yeux rouges et qui paraissait un peu contrainte, s'empressa de se retirer.

« Qu'a donc ta sœur? demanda M. Hénol avec inquiétude dès qu'il fut seule avec Valérie. — Rien de grave, répondit-elle en souriant. Toutes les jeunes filles de son âge ont de ces mélancolies. A cette époque de transition entre l'enfance et la jeunesse, le cœur est souvent gros de larmes sans que l'on sache pourquoi, et un rien suffit pour faire déborder la coupe trop pleine. — Tu me rassures; tu dois connaître mieux que moi les étranges mystères du cœur de la femme. Mais toi-même, ma fille, tu n'es pas gaie non plus. — Oh! moi, j'ai tant de motifs d'être triste! dit-elle douloureusement. — Pauvre enfant! Ton retour ici, après huit jours d'absence, a réveillé trop d'impressions pénibles. — J'ai eu tort d'aller à Graves. On ne devrait jamais quitter les lieux qui abritent de chers souvenirs et la tombe d'être aimés; là seulement sont la paix et le repos. Pourquoi ai-je traîné à cette fête de famille mon deuil et mon ennui? »

La suite au prochain numéro.

relative à la composition des conseils de perfectionnements pour l'enseignement industriel. Paris, 7 septembre.

« Monsieur le Recteur,

Le projet de loi sur l'enseignement spécial qui a été présenté au Corps législatif dans la dernière session, porte qu'un conseil de perfectionnement sera institué auprès de chaque maison où le nouvel enseignement sera donné. Je dois attendre le vote de la Chambre pour procéder à la nomination de ces conseils, mais l'expérience qui depuis un an se poursuit par l'application des programmes que je vous ai envoyés ne donnerait pas tous les résultats que j'en ai attendus, si les besoins particuliers à chaque localité n'étaient bien constatés. Ils le seront certainement par vous, Monsieur le recteur. Toutefois, j'ai besoin, même pour la discussion au Corps législatif, d'avoir l'avis des hommes compétents de chaque ville. Je vous prie de consulter officieusement les personnes au nombre de cinq ou sept, que vous croiriez devoir, après le vote de la loi me proposer pour faire partie des conseils de perfectionnement, c'est-à-dire les notabilités de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de l'administration. Il est inutile d'ajouter que ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du bureau d'administration et de la commission d'hygiène.

Les renseignements que vous recueillerez ainsi devront me parvenir avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Recevez, Monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,  
V. DURUY.

Nous apprenons que le projet de loi relatif à l'organisation des syndicats d'irrigation, de curage, d'endiguement et de défense contre les inondations, sera l'un des premiers objets soumis aux prochaines délibérations du Corps législatif.

Cette loi, depuis longtemps réclamée et que l'on peut considérer comme une annexe au Code rural, remédiera aux graves et nombreux inconvénients qu'entraînent la diversité et la divergence des usages locaux d'après lesquels ont été organisées, jusqu'à ce jour, les associations de propriétaires intéressés aux travaux d'utilisation des eaux ou de défense contre leurs ravages. L'absence de règles fixes et uniformes en cette matière entravait en effet, la plupart du temps, la formation de ces syndicats, qui remplissent une mission aussi utile à la sécurité publique qu'aux progrès de l'agriculture. (Patrie).

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1863 devront être réunis dans les dépôts d'instruction pendant trois mois, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1864.

En conséquence, la mise en route de ces jeunes gens sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les dépôts d'instruction le 1<sup>er</sup> octobre courant.

Ceux qui n'obéiraient pas aux ordres de route qui leur seront adressés sans que le retard puisse être justifié, et ceux qui quitteraient

le dépôt sans autorisation, s'exposeraient à être poursuivis comme déserteurs ou insoumis.

L'ILLUSTRATION DU MIDI

Bureaux : Rue des Balances, 43, Toulouse.

Sommaire du 23 septembre 1864.

Texte : Galerie biographique du Midi : Dougados-Venance. — Courrier de Province, par M. de la Garonnière. — Revue, par G. Raynaud. — Chronique Parisienne, par M. Emile Lambry. — La Maison carrée à Nîmes. — Souvenir du Frioul, par M. Félix de Luzençon. — Voyages. Seize mille lieues à travers l'Asie et l'Océanie, par le comte Henry Russell-Killough. Deuxième article, par R. de Toulouse-Lautrec. — Inauguration des concours agricoles départementaux dans le département de l'Aude, par M. J. d'Anjou-Labastide. — La Tireuse de cartes et les deux Médailleurs. — Bibliographie : Vie des Saints, du P. Giry, par A. d'Armentières.

Gravures : Dougados-Venance. — La Tireuse de cartes. — La Maison carrée à Nîmes. — Deux médaillons.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans le Journal officiel de l'instruction publique que le 10 septembre, par arrêté, de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, un congé d'un an est accordé, sur sa demande, à M. Delpech, doyen de la Faculté de droit de Toulouse. Pendant la durée de ce congé, le décanat provisoire a été confié à M. Chauveau Adolphe, professeur de droit administratif, et M. Humbert, professeur agrégé près la même faculté, a été chargé de remplacer M. Delpech comme professeur de Code Napoléon.

On écrit de Foix au Journal de Toulouse : Avant-hier soir, avec l'autorisation de M. le Préfet, la tête de Jacques Latour a été exhumée de la fosse dans laquelle on l'avait ensevelie. Elle offrait un hideux spectacle.

Cette tête a été remise à l'un de nos médecins, qui se propose d'en faire le sujet d'études scientifiques. En attendant, elle a été déposée, assure-t-on, dans la cellule où se sont écoulés les derniers jours du supplicié.

L'instruction de l'affaire de Blagnac, confiée à M. Dufour, se poursuit avec la plus grande activité.

De nombreuses pièces à conviction sont entre les mains de la justice. Elles consistent notamment en quatre fusils, dont deux de chasse à deux coups, et deux de munition, armés de leurs baïonnettes ; plusieurs pistolets, des couteaux-poignards, et notamment un petit couteau ensanglanté au moyen duquel Gaimbaud, père, avait essayé de s'ouvrir le ventre, des cartouches fabriquées à l'avance, soit à grains de poudre, soit à balles ; des munitions de plomb et de poudre ; des capsules et cinq moules à balles.

On raconte qu'après avoir frappé Meilhorat fils et sa mère, et pendant qu'on était allé prévenir la police, les Gaimbaud auraient arrêté un chasseur et l'auraient contraint de leur laisser ses munitions.

Au moment de son arrestation, Caimbaud père était armé de plusieurs pistolets, dont deux notamment étaient posés dans une ceinture dite ceinture corse.

On aurait aussi trouvé sur lui la complainte dite populaire sur les assassinats de Labastide-Besplas.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 30 septembre 1864.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Empereur. Il n'y aura plus qu'une assemblée samedi avant le départ de la Cour pour Compiègne. Non seulement, le service de la vénérie, mais les détachements militaires sont déjà installés dans la résidence impériale.

L'Impératrice des Français ayant terminé sa cure de Schwalbach, vient passer quelques jours à Bade chez la princesse Hamilton. L'excursion projetée par S. M. au Johannisberg a été contremandée.

Il paraît certain que M. Rouland remplace M. de Vuitry, comme gouverneur de la banque de France.

On transmet de Vienne les renseignements suivants sur l'impression produite dans cette capitale par la convention franco-italienne.

« Avant la clôture des négociations, l'Empereur des Français aurait offert au cabinet de Vienne de prendre part aux pourparlers sur le destin de Rome, et la convention n'aurait été conclue qu'après le rejet de cet offre. L'Autriche se serait ainsi privée elle-même de toute action sur les affaires italiennes. Mais le cabinet de Vienne, voyant le danger aurait donné l'ordre à M. de Metternich, de partir pour Paris afin de demander au gouvernement français des explications sur la portée de la convention.

Nadar a fait une assension à Bruxelles, le 26 de ce mois à 5 heures 3/4, le Géant s'est élevé majestueusement en présence d'un océan de têtes.

Le soir même de son départ, à 10 heures, le Géant a opéré heureusement sa descente à Ypres. Il était passé vers la mer par le vent d'Est. Ypres est un chef-lieu d'arrondissement de la province de la Flandre-Occidentale, tout près de la frontière française.

Voici un mot charmant, dit par le roi des Belges, à Nadar, au moment où le Géant s'apprêtait à partir : « Surtout, dit le roi, ayez soin de jeter tout votre lest en Belgique. C'est de la terre belge, et j'ai juré de conserver l'intégrité du territoire ! »

Pour extrait : A. Laytou.

Faits divers.

MULLER.

D'après une dépêche de Londres, le jury d'enquête, chargé de prononcer sur les causes de la mort de M. Briggs, conclut à une accusation de meurtre commis avec préméditation par Muller.

Le renvoi de Muller devant le jury d'accusation n'implique pas expressément sa mise en prévention dans le sens qu'on attache chez nous à cette formule judiciaire. Il se peut que le détenu soit l'objet d'une mise en liberté provisoire ou définitive. Cependant, on croit à Londres qu'il paraîtra devant le jury dit de condamnation.

PRENDRE AUJOURD'HUI

(Tirages irrévocablement en novembre) chez tous Libraires, Débitants de tabac, bil-

lets à 25 c. de ces trois Grandes loteries autorisées.

Capital (ensemble) 2,375,000 francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces.)

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)

603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)

310 Lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE MUNICIPALE DE ST-CLOUD.

Garanties complètes : tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si dans notre ville on ne trouve plus de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du Petit-Saint-Thomas comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soisries, confection, ameublements, etc., etc. — (Service spécial pour la Province). — Expéditions franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

Les affaires en vins reprennent de l'animation dans les grands centres vinicoles, mais aux vignobles on ne songe qu'aux vendanges, qu'ici l'on commence et que là-bas on finit. Les vins nouveaux sont très-recherchés, et, si peu débouffés qu'ils soient encore, en général on leur reconnaît de la qualité. Un train orné d'un magnifique bouquet de pampres et de raisins partait de Libourne il y a trois jours, chargé d'échantillons de la récolte de 1864.

Les spiritueux, ou du moins les 3/6 du Nord se sont maintenus en hausse ; cela proviendrait, d'après des avis du marché de Lille, des masses de marchandises achetées par des agents des maisons de Paris. Sur cette place, le stock s'accroît dans des proportions considérables, ce qui contribue à rendre partout ailleurs la marchandise de plus en plus rare. On redoute une chute subite et des plus lourdes pour le jour où tous ces approvisionnements débordent sur le marché.

Les eaux-de-vie n'ont éprouvé et ne pouvaient d'ailleurs éprouver dans les circonstances actuelles de changement dans leur situation.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

28 septem. Cabanes (Jean-Louis-Damien-Sylvain),

quai Regoud.

30 — Dussan (Marie-Lucie-Magdelaine-Catherine),

rue Brives.

Décès.

29 — Belvezet (Louis), fabricant de billards,

52 ans, domicilié de Bordeaux, demeurant à St-Georges.

29 — Dulac (François), garçon liquoriste, 51

ans, rue St-Maurice.

29 — Vidaillet (Dominique), sans profession,

89 ans, (hospice).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

28 septembre.

au comptant :

3 pour 100..... 65 60 » » » 25

4 1/2 pour 100..... 92 15 » » » 35

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**Institut complémentaire des études classiques**  
à Toulouse, grande rue Matabiau, 29, sous la direction de  
**M. L. Assiot.**  
Licencié ès-sciences mathématiques, professeur de géométrie, géométrie descriptive et stéréotomie à l'École des beaux-arts et des sciences industrielles, à Toulouse, chef d'institution.

ÉTUDES CLASSIQUES. -- BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. -- BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES.  
ÉCOLES : Polytechnique, Normale Supérieure, Centrale, Mil'itaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, des Mines, etc.

BACCALAURÉATS (plus de 800 admissions). — Ouverture des cours le 10 octobre.  
Lettres : Internat, 1,450 fr., demi-pension, 850 fr., externat 300 fr.  
Sciences — 1,200 — 900 — 350

Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

ÉCOLES SPÉCIALES (Plus de 160 admissions). — Ouverture des cours, le 3 novembre. — Internat 4,075 fr., demi-pension, 775 fr., externat 225. Voir prospectus.

**Demande de Représentant.**

Une des principales maisons de commerce en vins de CHAMPAGNE demande un représentant à la COMMISSION pour la vente de ses vins. — Ecrire à T. A. H. Poste restante à Aij (Marne).

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef : A. NEFFTZER  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal le Temps vient de s'adjoindre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

**LE MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION**

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE  
Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'His-toire d'une bouchée de pain, et P. J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.  
En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.  
Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.

**SÉGUY J<sup>n</sup>**  
**PEINTRE et VITRIER**  
Rue Impériale, n° 55.

CONFECTION DE PARIS.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE**  
**MAISON GREIL**  
A CAHORS, SUR les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.  
Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.  
Grand débarras à Figeac, vers le 20 octobre, à Gourdon, dans les premiers jours de novembre.

**POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES** du docteur **PATERSON**  
de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de **FAYARD**, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C<sup>ie</sup>, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Palestro, 29 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

**A CÉDER**  
une clientèle de Médecin-Vétérinaire avec atelier de Maréchalerie bien assorti, dans la ville de Cahors, ayant, depuis longtemps, une bonne et nombreuse clientèle.  
On céderait aussi une voiture à quatre roues et une bonne jument.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**LEPETIT J<sup>ne</sup>**  
Rue de la Liberté, à Cahors.  
ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX  
**LAMPES ET HUILE**  
DE PETROLE  
Le propriétaire gérant, A. LAYTOU.